

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4268

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Fondation de l'Olivier, sous l'égide de la Fondation Bullukian, dans le cadre d'un soutien à l'édition du catalogue de l'exposition "Claude, un empereur au destin singulier"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4268 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA FONDATION DE L'OLIVIER, SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION BULLUKIAN, DANS LE CADRE D'UN SOUTIEN A L'EDITION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION "CLAUDE, UN EMPEREUR AU DESTIN SINGULIER" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises et les fondations à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts a élaboré un projet associant des fondations au développement des projets éditoriaux du musée.

Ainsi, pour valoriser ses collections et expositions, le Musée des beaux-arts de Lyon réalise des catalogues raisonnés de ses collections ainsi que des catalogues scientifiques pour chacune de ses grandes expositions.

En 2014, a été publié le catalogue raisonné des peintures anciennes et en 2017, le catalogue des sculptures ; ces deux publications ont été réalisées avec le concours financier déterminant de la Fondation de l'Olivier sous l'égide de la Fondation Bullukian.

La Fondation de l'Olivier souhaite renouveler son soutien au musée lors de *l'exposition Claude, un empereur au destin singulier*, présentée au musée du 1 décembre 2018 au 4 mars 2019 en participant activement à l'édition du catalogue de l'exposition.

A ce titre, la Fondation de l'Olivier s'engage à faire un don en nature d'une valeur de 36 690,79 € (trente-six mille six cent quatre-vingt-dix euros et soixante-dix-neuf centimes) comprenant la prise en charge de la totalité de l'édition du catalogue de l'exposition Claude au Musée des beaux-arts : uniformisation, mise en forme et corrections des textes, mise en page et graphisme du catalogue, droits d'auteurs et photographiques, impression de l'ensemble des catalogues et don de 700 catalogues.

Les contreparties qui seront apportées à la Fondation de l'Olivier consisteront notamment :

Mécène	Apport du mécène	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Fondation de l'Olivier sous l'égide de la Fondation Bullukian	Edition du catalogue de l'exposition <i>Claude, un empereur au destin singulier</i> et don de 700 catalogues au musée <u>Valorisation : 36 690,79 €</u>	Mise à disposition des espaces du musée pour l'organisation d'une soirée avec visite privée de l'exposition et don de 70 catalogues <u>Valorisation : 9 160 €</u>

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 9 160 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu la convention de ce mécénat ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Fondation de l'Olivier, sous l'égide de la Fondation Bullukian, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER